

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 9 juillet, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOLLE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 juillet 2026

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 18

Présents : ARTAUD Myriam – BAUDIN Jean-François - BERARD Maxime – BIENVENU Lisa – COURT Christian - DEJY Guillaume – FORGET Dominique – LAUBE Eric – MAISONNEUVE Sylvain – MARQUES Maud – MOLLE Emmanuel – PICHET Catherine - PORTEVIN Christine - RIVAT Valérie – VOLPE-BELLESSERT Julien

Excusée : Mme Perrine CABE

Pouvoirs de : M. Quentin du PONTAVICE à M. Eric LAUBE
Mme Nathalie PALLUEL à M. Dominique FORGET
Mme Caroline LOIR à M. Sylvain MAISONNEUVE

La séance est ouverte à 20h00

L'ODJ est complété de la délibération 20260709-19

Secrétaire de séance : Mme BIENVENU Lisa

OBJET : Habitat : Financement poste OPAH – PVD

N°20260709-15

Rapporteur : Madame Lisa BIENVENU

Annexes : néant

Synthèse et exposé des motifs

Guillestre est lauréate du programme lancé par l'Etat dénommé « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en les accompagnant dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets. Une convention d'Opération de Revitalisation des Territoires a été signée en 2023. Le poste de chef de projet OPAH - Petites Villes de Demain a pour mission de piloter les programmes, d'assister les élus et mener à bien les actions opérationnelles du projet de revitalisation, animer les partenariats, rechercher les co-financements et assurer le suivi technique et financier du dispositif.

L'OPAH centre bourg de Guillestre avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. Une nouvelle OPAH-Renouvellement urbain débutera sera effective dès l'automne 2026 et ce jusqu'en 2031.

Des subventions sont mobilisables pour financer le poste de chef de projet OPAH - PVD. L'ANAH peut être sollicité à hauteur de 50% du coût du poste, dans le cadre du renouvellement puis du suivi animation de l'OPAH, et la Banque des territoires / ANCT à hauteur de 25% du coût du poste.

Les financements étant annuels, il convient de solliciter les financeurs cités pour 2026-2027. Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges poste cheffe de projet Petite ville de demain (base 35h hebdomadaire sur 12 mois)	46 209,36 €	ANAH – 50% Sur 12 mois	23 104,68 €
		ANCT / Banque des territoires – 25% sur 12 mois (convention Petite ville de demain valant ORT)	11 552,34 €
		Autofinancement	11 552,34 €
TOTAL	46 209,36 €	TOTAL	46 209,36 €

Madame la conseillère municipale déléguée ayant exposée les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT le projet d'OPAH-RU pour la période 2026-2031 est en cours de signature et sera opérationnel à l'automne 2026 ;

VU la convention relative à l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 23 mars 2017, qui s'est terminée le 31 décembre 2024 ;

VU la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain signée le 11 mai 2021 ;

VU la convention Petites Villes de Demain valant ORT signée le 19 juin 2023 ;

VU les crédits inscrits au budget 2026 ;

VU l'avis du bureau municipal du lundi 29 juin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** le plan d'actions de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges poste cheffe de projet Petite ville de demain (base 35h hebdomadaire sur 12 mois)	46 209,36 €	ANAH – 50% Sur 12 mois	23 104,68 €
		ANCT / Banque des territoires – 25% sur 12 mois (convention Petite ville de demain valant ORT)	11 552,34 €
		Autofinancement	11 552,34 €
TOTAL	46 209,36 €	TOTAL	46 209,36 €

- **SOLLICITE** les subventions de l'ANAH à hauteur de 50% des dépenses éligibles pour le poste de chef de projet pour la période allant de juillet 2026 à juin 2027, soit un montant prévisionnel de 23 104,68 € ;
- **SOLLICITE** les subventions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Banque des Territoires à hauteur de 25% des dépenses éligibles du poste de chef de projet soit un montant total de 11 552,34 € ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 juillet 2026,
Le Maire, Emmanuel MOLLE



Transmis à la préfecture le : 16 juillet 2026

Publié le : 16 juillet 2026